

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2008

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Charles DOTT, Jean-Michel HATT, Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, Jean Georges MEHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL, Jeannette LANG

Absent : -M. Jean-Paul UHL

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2008

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Rapport annuel du SICTEU

Ce document a été soumis aux membres du Conseil Municipal qui en ont pris connaissance.

3. Révision des tarifs de location de la salle communale

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants à dater du 1^{er} janvier 2009 pour la location de la salle communale et de ses équipements.

Pour les résidents de la commune de Hohfrankenheim :

- Salle et cuisine pour 1 journée : 110.- €
- Salle et cuisine pour 1 week-end : 150.- €

- Location de tables, la pièce : 7.50 €

Pour les non résidents de la commune de Hohfrankenheim :

- Salle et cuisine pour 1 journée : 140.- €
- Salle et cuisine pour 1 week-end : 180.- €

- Location de tables, la pièce : 7.50 €

Pour tous : location de la salle le 31 décembre : 200.- €

Un chèque de caution de 50.- € est demandé pour toute location.

4. Subvention à l'Association Garde à Domicile

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention de l'Association Garde à Domicile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 0.20 cents par habitant soit 55.- € somme qui sera prélevée du compte 6574.

5. Acceptation de chèques

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité les chèques remis par GROUPAMA Alsace en règlement de sinistres en l'occurrence :

- le remplacement du vitrage de la porte d'entrée Mairie/salle communale (chèque de 418.72 €)
- le remplacement du vitrage des toilettes « dames » de ce même bâtiment (chèque de 144.85 €).

Il charge le maire d'établir le titre de recettes correspondant.